

## PUBLIC CONCERNE

DRH / RRH / DAF

Gestionnaire paie / juriste / comptable

## PRE-REQUIS

Aucun

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Entretien des connaissances en droit social et plus particulièrement en gestion du personnel en intégrant les dernières nouveautés
- Apprendre à appréhender les risques et à adapter ses pratiques professionnelles par des mises en situation et des échanges entre professionnels

## COMPETENCES VISEES

- Actualiser ses connaissances et ses pratiques en gestion sociale
- Maîtriser les risques
- Acquérir des méthodes et des outils

## PEDAGOGIE ET SUIVI

Formation théorique et pratique

Echanges et retours d'expérience

Outils pratiques / exemples concrets

Support projeté / Evaluation en fin de formation

## INTERVENANTS

Laurent ANTON (avocat)

Emmanuelle DUTOIT (juriste consultante)

# LES ATELIERS JURIDIQUES EN DROIT SOCIAL : OPTIMISER SA GESTION SOCIALE

## PROGRAMME DU 16 OCTOBRE 2025

### 1) LES ATELIERS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- Chantiers sociaux : où en est-on ?
- Décret du 1<sup>er</sup> août 2025 relatif à la déclaration des formations
- Décret du 15 juillet 2025 relative à la retraite progressive
- Focus sur les nouveautés à surveiller ou à intégrer dans vos pratiques

### 2) LES ATELIERS THEMATIQUES

- Réagir au danger grave et imminent
- Gestion des congés payés suite aux arrêts du 10 septembre 2025
- La consommation d'alcool au travail
- Indemnisation du licenciement pour inaptitude en pratique

### 3) LES ATELIERS JURISPRUDENTIELS

- Horaires préenregistrés et décompte de la durée du travail (*Conseil d'Etat du 17 avril 2025*)
- Absence et prime d'ancienneté (*Cass soc du 2 avril 2025*)
- Clause de non-concurrence et inaptitude (*Cass soc du 29 avril 2025*)
- Procédure d'inaptitude en cas de dispense de recherche de reclassement (*Cass soc du 11 juin 2025*)
- Matériel du salarié et licenciement verbal (*Cass soc du 11 juin 2025*)
- Remise des documents de fin de contrat (*Cass soc du 3 septembre 2025*)
- Licenciement pour faute grave pendant une rupture conventionnelle (*Cass soc du 25 juin 2025*)
- Licenciement pour insuffisance professionnelle et formation (*Cass soc du 9 juillet 2025*)
- Quid des sommes non distribuées en matière de participation (*Cass soc du 25 juin 2025*)

